



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Co

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 15/07/2026



ID : 081-218101632-20260708-2026_DEL94-DE

Séance du 8 JUILLET 2026

2026 / 05 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 2 JUILLET 2026

Date d’Affichage : 2 JUILLET 2026

Secrétaire de Séance : Dolorès ISSA

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian, HUGONNET Odile.

Étaient représentés :

ARMÉRO Séverine par ESTRABAUD Josiane
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
BAILOT Cédric par David SENEGATS
ILISESCU Razvan par ASSEMAT Christophe

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Brettes – Echange d’assiette foncière du Chemin rural et cession d’une partie de voie communale

Rapporteur : Michel BERBESSOU

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT que l'échange d'assiettes foncières d'une partie de voirie communale nécessitent l'intervention d'un géomètre expert, les frais relatifs doivent être portés à la charge des demandeurs ;

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 1^{er} Juillet 2026 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'engager conjointement les deux procédures administratives nécessaires à la conclusion de cette affaire :
 - Une consultation du public concernant les échanges d'assiette de chemins ruraux, pendant un mois ;
 - Une enquête publique préalable à la désaffectation, au déclassement et à la cession d'une partie de voie communale, sur une période de quinze jours.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents en relation avec ce projet.

Une notice explicative sera constituée, assortie de l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension du projet afin de permettre la bonne information du public au cours des procédures administratives à conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

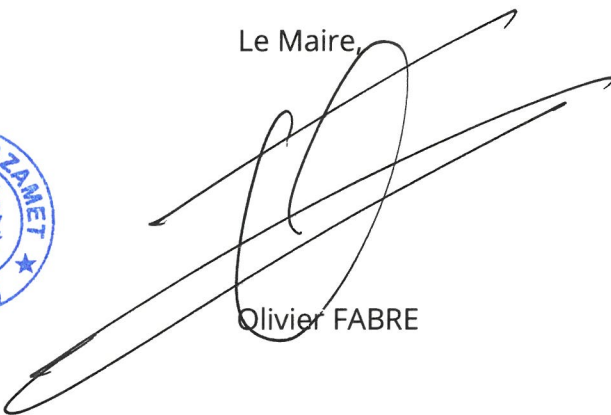
La Secrétaire de séance,



Dolorès ISSA



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication